

FICHE SUR LES APPROCHES COMPLÉMENTAIRES

DESCRIPTION DES APPROCHES

D'autres approches s'apparentent à la tarification incitative (TI), sans nécessairement impliquer une forme directe de tarification des générateurs. Souvent utilisées en complément à d'autres approches de TI, ces approches complémentaires peuvent aussi être employées de façon indépendante. Elles peuvent aussi faire partie des premières étapes d'implantation d'un système de TI.

Connaissance incitative, souvent appelée en anglais « Know As You Throw » (KAYT), représente la mise en place d'un système de transmission d'informations aux générateurs concernant leur génération individuelle de matières résiduelles. Les informations transmises peuvent être la quantité de matières générées annuellement, un indicateur de performance ou d'impact environnemental, ou même des conseils afin de réduire davantage les quantités de matières résiduelles générées par un ménage.

Récompense selon ce qu'on jette, communément appelée en anglais « Reward As You Throw » (RAYT), représente un système de récompenses ou de crédits offert aux générateurs selon la quantité de matières résiduelles qu'ils détournent de l'élimination. Cette approche est applicable lorsque des matières sont apportées dans un lieu de valorisation ou lorsque les générateurs réduisent leur quantité de matières résiduelles collectées par rapport à une quantité de base.

Exemples d'application

Informations sur factures ou comptes de taxes

Tarif préférentiel

Crédit

Accumulation de points échangeables dans des concours ou des commerces locaux

Technologie(s) dans certains systèmes

Tableaux d'affichage sur machines distributrices, applications, portails Web

Exemples de cas

Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie (RITMRG) en combiné, Rivière-du-Loup (en combiné), Bergamo (Italie), Campania, (Italie), Galice (Espagne)

IMPACTS POTENTIELS SUR LA RÉDUCTION DE L'ÉLIMINATION

Les approches de connaissance incitative et de récompense contribuent à réduire la quantité totale de matières collectées dans de nombreux cas étudiés. Bien qu'il soit difficile d'isoler l'impact de ces approches sur la réduction de l'élimination, notamment parce qu'elles sont rarement utilisées sans que d'autres mesures ne soient aussi implantées, les cas rapportés au Québec montrent une réduction pouvant atteindre de 23 % à 35 % (ex. Beaconsfield) lorsqu'elles sont combinées avec d'autres approches de TI ou des services complémentaires de gestion des matières résiduelles (ex. collecte de résidus verts, d'encombrants, écocentres).

AVANTAGES

- Approches bien accueillies par la population, car elles n'engendrent aucun coût;
- Approches complémentaires qui se combinent bien aux autres approches de TI (par volume, fréquence et poids);
- Approches modulables pour s'adapter aux enjeux d'équité et aux spécificités de chaque territoire.

CONTRAINTES

- L'approche de connaissance incitative est difficile à implanter sans une flotte de contenants munis de puces RFID;
- Nécessite un système de collecte d'information performant pour diminuer les risques d'erreurs (récompense selon ce qu'on jette).

DÉFIS RENCONTRÉS

- L'acceptabilité variable des générateurs lors du partage d'information sur leur performance et de conseils d'amélioration peut occasionner des plaintes;
- Parfois requis de développer des technologies sur mesure.

BONS COUPS RENCONTRÉS

- Utiliser l'approche de connaissance incitative comme incitatif dans un projet pilote précédant l'implantation de la TI;
- Inclure l'information ou appliquer des récompenses ou des crédits sur la facture annuelle des services GMR;
- Développer un portail Web ou une application permettant de faciliter l'accès à l'information, ou permettant la simulation des redevances des générateurs (Agglomération du Grand Besançon);
- Informer les générateurs lors de la récupération des sacs standardisés ou des étiquettes par le biais de machines distributrices, dans un système de TI par sacs pour les surplus (ex. identification des générateurs avec une carte d'identité).

RECOMMANDATIONS POUR L'IMPLANTATION

- Recourir à l'approche de connaissance incitative lors de la première année d'implantation des autres approches de TI;
- Développer un plan de communication qui permet de mettre de l'avant les gestes positifs réalisés par les générateurs;
- Développer une plateforme pour faciliter le partage de l'information aux générateurs (site Internet, portail Web, application mobile, etc.);
- Pour l'approche de « récompense selon ce qu'on jette », offrir des récompenses qui suscitent l'intérêt et la participation des générateurs (ex. crédit de fin d'année pour ceux qui auraient fait collecter des quantités inférieures à un seuil de base).

LES MESURES À
METTRE EN PLACE
AVANT L'INSTAURATION
D'UN SYSTÈME DE
TARIFICATION
INCITATIVE SONT
INDIQUÉES À LA
SECTION SUR LES
[CONDITIONS
PRÉALABLES](#)

POTENTIEL DE MISE EN ŒUVRE AU QUÉBEC : Élevé

Une version de ce document adaptée aux principes d'accessibilité universelle est disponible sur demande. Pour l'obtenir, écrivez-nous à municipal@recyc-quebec.gouv.qc.ca.